

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 13 février 2015 portant nomination d'un membre du conseil départemental de la Charente auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Poitou-Charentes

NOR : AFSS1530103A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Poitou-Charentes;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil départemental de la Charente auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Poitou-Charentes, sur désignation de la CFDT, Mme CIBARD (Myriam), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de M. BALTAZAR (Jean-Michel).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale
et par délégation :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET